



N° de dossier de la SAR :

N° ID CLIENT :

AVIS DE RETRAIT DE L'APPEL

(Paragraphe 47(2) des *Règles de la Section d'appel des réfugiés*)

Note

Si vous désirez retirer votre appel au titre du paragraphe 47(3) des *Règles de la Section d'appel des réfugiés*, mais que les exigences prévues à la règle 7 pour rendre une décision sur votre appel ont été remplies, vous devez présenter une demande à la Section d'appel des réfugiés au titre de la règle 37. Dans ce cas, vous ne pouvez pas utiliser le présent formulaire.

Dans l'appel mettant en cause : _____
(nom de l'appelant/la personne en cause)

Je, _____, avise par la présente la Section d'appel des réfugiés que je retire mon appel.

Je retire de plein gré mon appel et je suis parfaitement conscient des conséquences de ce retrait. Je suis conscient que, par suite du retrait de mon appel, l'Agence des services frontaliers du Canada peut me demander de quitter le Canada ou m'y obliger.

Signé à _____, dans la province de

le _____
(Signature de l'appelant)

Déclaration de l'appelant

Je déclare que je sais lire le français et que je comprends parfaitement tout le contenu en français du présent avis.

le _____
(Signature de l'appelant)

OU

Déclaration de l'interprète

Je (veuillez écrire lisiblement), _____, certifie que j'ai traduit fidèlement et intégralement le contenu du présent formulaire à l'appelant, du français au _____
(préciser la langue). L'appelant a déclaré avoir compris parfaitement tout le contenu du présent avis traduit.

le _____
(Signature de l'interprète)